

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 15/03/2010

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mars 2010**

--- o0o ---

L'an deux mille dix, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM.LAMOTHE, DUBOS, BATS, DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. DUPOUY, MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : Mme DUBUN (a donné procuration à Mme ROCA).

Etait absent : MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

--- o0o ---

**Aide à la Stérilisation des chats libres
Projet de convention entre la S. P. A.
et la Ville de TARTAS**

--- o0o ---

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des chats sur la Commune de TARTAS, il est proposé à l'assemblée de signer une convention avec la SPA, pour une aide à la stérilisation et à l'identification des chats libres sur la commune.

Cette intervention se fera sous le contrôle de la SPA et avec les vétérinaires habilités.

Aussi, il est proposé à l'assemblée :

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention pour cette intervention avec la SPA, et de faire appel aux vétérinaires habilités
- de limiter la dépense maximum pour cette intervention à 500 € pour l'année 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur

Par 11 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la SPA dans le cadre de la stérilisation et l'identification des chats libres sur la commune de TARTAS

LIMITE la dépense maximum pour cette intervention à 500 € pour l'année 2010.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES